



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 01380

Numéro SIREN : 303 753 172

Nom ou dénomination : 22 SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2017 sous le numéro de dépôt 6225

L'AN : 05 MAI 2017
NUMERO : 6225**22 SERVICE**

*Société par Actions Simplifiée au capital social de 38.125 €
32 Avenue d'Océanie, ZA de Courtabœuf – 91140 VILLEJUST
RCS EVRY : 303 753 172*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU JEUDI 2 MARS 2017

**L'an deux mille dix-sept,
Le jeudi deux mars,
A 16 heures,**

- La société ENTERTAINMENT SERVICES propriétaire en pleine propriété de 2.500 actions représentée par Monsieur Jean Marie DEGEILH, co-gérant

Associé unique de la Société, pour avoir à l'instant procédé à l'acquisition des 2.500 actions composant le capital social de la Société

Après avoir constaté que le Commissaire aux comptes de la Société a été informé des présentes décisions à prendre

A pris sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir du nouveau Président,
- Rémunération du nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de la société ALQUIS de ses fonctions de Présidente de la Société et ce, à compter de ce jour, et décide de nommer aux fonctions de Présidente de la Société, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée :

La SARL ENTERTAINMENT SERVICES, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 50 000 € dont le siège social est 32 Avenue d'Océanie, ZA de Courtabœuf – 91140 VILLEJUST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 828 054 221, représentée par Messieurs Stéphane COUSSINET et Jean Marie DEGEILH en qualité de co-gérants,

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la présidence de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Le président est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide de fixer la rémunération annuelle du Président lors d'une prochaine décision.

DERNIÈRE DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

SARL ENTERTAINMENT SERVICES
Par son co-gérant Monsieur Jean Marie DEGEILH

